

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2017

N°2017-05-23

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 50
Conseillers votants : 44
Dont pouvoirs : 3

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2017** et le **29 juin** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Sainte-Souligne, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BORS DE BAINES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GARNEAU Janine - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny) a donné pouvoir à Monsieur MAURICE Jacky (Bécheresse)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUD Martine (Ladiville), Mme PARIS Marie-Nicole, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. MAUGET Bernard (Côteaux du Blanzacais), M. BERGEON Frédéric, Mme POIRIER Sylvie.

N°23 - Objet : Modification de la tarification de la saison culturelle concernant les représentations liées aux sorties de résidence

Rapporteur : Madame la Vice-présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-présidente propose une nouvelle dénomination pour qualifier les sorties de résidences, pour adopter le terme « afterwork » correspondant au fait que la compagnie en résidence partage avec le public une étape de sa création. Et il s'agit pour le public d'un moment de détente théâtrale les vendredis soirs.

Après avoir appliqué un tarif à 5 € durant la saison 2016-2017, il s'avère judicieux d'établir la gratuité pour la saison prochaine, car il s'agit bien de la restitution d'une étape de travail et non d'une œuvre théâtrale à part entière. De plus la gratuité permettra d'améliorer la fréquentation de ces rendez-vous particuliers qui se clôtureront par un échange convivial autour d'un verre.

Madame la Vice-Présidente indique que cette proposition a été approuvée par les membres de la commission « Affaires Culturelles » en date du 7 juin 2017.

La nouvelle tarification est ainsi la suivante :**Tarifs :**

- 20 € tarif spécial pour spectacle tête d'affiche ;
- 15 € tarif normal (pour un coût global moyen du spectacle de 5 500 €, hors frais de structure) ;
- 5 € tarif réduit : étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, apprentis, moins de 18 ans sur présentation de documents officiels à jour au moment de l'achat du ticket ;
- 5 € tarif unique : certaines catégories de spectacles particulières ;
- 10 € tarif « packagée » : scolaires, dans le cadre des PEAC
- Gratuité : accompagnateurs des séances scolaires, professionnels du spectacle vivant et invitations spéciales et exceptionnelles, afterwork (sortie de résidence) ;
- 13 € tarif préférentiel : comités d'entreprises partenaires, agents de la CdC4B et des communes adhérentes - hors spectacles à tarifs spéciaux.

Cartes d'abonnement :

- 3 spectacles aux choix pour un montant de 30 € ;
- 5 spectacles au choix pour un montant de 50 € ;
- 1 pass illimité 80 €.
Le pass ne vaut pas entrée dans la salle : il est nécessaire de réserver pour les spectacles de son choix, dans la limite des places disponibles.

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à nouvelle délibération du conseil communautaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les tarifs de la saison culturelle tels que présentés, à compter de 1^{er} septembre 2017 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7062 du budget culture/sport/loisirs.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : **30 JUIN 2017**.....

Publié ou notifié le : **30 JUIN 2017**.....

Touvérac, le **30 JUIN 2017**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 juin 2017
le Président,
Jacques CHABOT.



